

Le Tourisme durable dans les zones humides : Méthode et expérience dans le Bas-Armagnac



Ce 2 février dernier, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides qui commémore la signature de la convention de Ramsar en 1971, la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'ADASEA (financée par l'AEAG, le FEDER et la Région) organisait à Perchède une après-midi sur le thème du « tourisme durable dans les zones humides ». Ainsi, un groupe d'une vingtaine de personnes réunissant acteurs de l'environnement, du tourisme, collectivités locales et gestionnaires de zones humides s'est retrouvé à l'étang du Pesquè.

T. Blanchard du Comité Départementale du Tourisme et des Loisirs du Gers précisait que la demande en matière de tourisme durable et de tourisme nature est de plus en plus forte de manière générale. Aussi, le développement de ce type de tourisme dans le Gers représente une opportunité pour le Bas-Armagnac qui possède un patrimoine naturel relativement riche. Le territoire est parsemé de zones humides : étangs, mares, prairies et boisements humides qui abritent une faune et une flore typiques. **L'enjeu du tourisme durable dans ces milieux naturels fragiles est de concilier valorisation touristique et préservation de l'équilibre des écosystèmes.**

Ces aspects ont été pris en compte par la commune de Perchède lorsqu'elle a aménagé en 2010 un sentier pédagogique près de l'étang communal. L'ADASEA du Gers a accompagné le maître d'ouvrage dans la conception du projet afin de limiter les impacts de l'accueil du public sur l'environnement. M. MARIN, maire de Perchède et les animatrices de l'ADASEA du Gers ont présenté l'expérience de la commune sur l'aménagement du site du Pesquè situé en milieu forestier aux abords d'un vieil étang. P.DUDEZ du Pays d'Armagnac a évoqué l'histoire des vieux étangs du Moyen-Age qui font partie du patrimoine naturel et culturel du Bas-Armagnac.

J.CANGRAND, directeur de l'office du tourisme de Nogaro a présenté quelques offres de « tourisme nature » qui existent déjà. M. GUICHANNE et L.BOMBELLI, respectivement président et directeur de la communauté de communes du Bas-Armagnac ont réaffirmé leur soutien à la commune de Perchède dans les projets de valorisation de son site. De plus, à travers ses compétences, elle a en charge l'entretien des sentiers de randonnées, indispensables au développement du « tourisme nature ».

M. MARIN conclut cette journée en insistant sur **l'importance de s'entourer de structures compétentes locales dans les projets de valorisation touristique d'un site naturel afin d'éviter certaines erreurs.**